A close-up of a circle

Description automatically generated

​

« Pour une meilleure mobilisation des programmes en gestion directe et indirecte de l’Union européenne dans les régions ultrapériphériques françaises »

Fiche de poste standardisée – Préfecture

Le projet 23FR04 est financé par l'Union européenne *via* l'instrument d’appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste : Chargé de mission Europe responsable des programmes européens en gestion directe et indirecte** | |
| **Déclaration… du…** | **Date de création :** |
| **Grade :** | **Catégorie :** A |
| **Pôle :** | **Département :** |
| **Supérieur hiérarchique :** | **Adresse :** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Description du poste** | |
| **Missions** | Placée sous l'autorité du Secrétaire Générale aux Affaires Régionales (SGAR) de la région, en charge de la direction/du pôle XXX, le chargé de mission Europe responsable des programmes européens en gestion directe et indirecte a pour mission de promouvoir la mobilisation de programmes européennes en gestion directe et indirecte (PGDI) sur le territoire par les acteurs institutionnels de la préfecture et potentiels porteurs de projet, dans les domaines de la recherche et de l’innovation, les infrastructures de transport et numérique, l’environnement, la culture, l’éducation, la solidarité, la santé, les PME, etc. :   * Mieux cibler les PGDI selon les besoins et secteurs prioritaires du territoire pour se concentrer davantage sur la consolidation et diffusion de l’information dans ces secteurs. * Cartographier et animer un réseau d’acteurs sur le territoire, par secteur, susceptibles d’être porteurs de projets PGDI, ainsi que de têtes de réseaux socio-professionnels (ex. Chambre de Commerce et d’Industrie, Université). * Promouvoir un meilleur accompagnement des acteurs locaux dans le montage de leur projet PGDI. * Assurer une coordination avec les acteurs régionaux responsables des PGDI (i.e., chargé(e) de mission Europe de la collectivité sur les PGDI, Agence de Développement et d’Innovation attachée à la collectivité, si applicable). * Assurer une coordination avec les acteurs nationaux responsables des PGDI (i.e., Bureau des Affaires Européennes et Internationales – BAEI – de la DGOM, Points de Contacts Nationaux – PCN, agences nationales). * Se former régulièrement sur les PGDI et outils disponibles pour monter en compétences et promouvoir les formations sur ces programmes à destination des acteurs du territoire. |
| **Activités** | * **Mieux cibler les PGDI selon les besoins et secteurs prioritaires du territoire :** * Utiliser les boussoles d’attractivité développées par l’OCDE ou, le cas échéant, les documents stratégiques de développement régional pour mieux cibler les domaines prioritaires de la région. * Se concentrer en priorité sur la mobilisation des PGDI dans les secteurs prioritaires du territoire. * Se concentrer sur les PGDI dont les domaines sont couverts par les compétences de la préfecture – la collectivité gérant d’autres PGDI selon ses domaines de compétences. * **Cartographier et animer un réseau d’acteurs locaux et de têtes de réseaux socio-professionnels sur le territoire, par secteur :** * Assurer une veille des appels à projet et suivre attentivement ceux envoyés par le BAEI de la DGOM. * Diffuser les appels à projets au sein des différents départements de la préfecture, ainsi qu’aux têtes de réseaux socio-professionnels et réseaux d’acteurs sectoriels, de manière ciblée et thématique. * Mettre à jour régulièrement, diffuser et publier les outils développés par l’OCDE, en lien avec la collectivité (ex. site régional L’Europe s’engage). * Organiser des réunions d’informations et de formations et/ou des ateliers thématiques sur les PGDI avec les différents départements de la préfecture, les têtes des réseaux et acteurs locaux. * Inviter les PCN concernés à présenter durant ces réunions et ateliers thématiques sur les PGDI et sur les dispositions spécifiques de ces programmes pour les RUP. Une présence sur le territoire du/des PCN est recommandée, au moins une fois par an, afin de sensibiliser les PCN aux spécificités des RUP et de permettre une meilleure identification de ces acteurs aux acteurs locaux. * Inviter des experts et/ou cabinets de conseil spécialisés dans le montage de projets européens à participer à ces réunions et ateliers thématiques. * Inviter des lauréats de projet PGDI du territoire à venir témoigner et partager leur expérience lors de ces réunions et ateliers thématiques et favoriser ainsi la rencontre de partenaires potentiels. * Promouvoir et diffuser les projets lauréats du territoire en lien avec la collectivité (ex. les publier sur le site régional L’Europe s’engage). * Communiquer sur les journées d’informations organisées par les agences exécutives et/ou ministères aux réseaux d’acteurs locaux et les inciter à participer à ces journées en présentiel pour rencontrer de potentiels partenaires. * Créer des plateformes d’échange et de dialogue entre les acteurs identifiés par secteur pour faciliter la diffusion d'informations et la mutualisation de l'expertise (ex. forums en ligne, réseaux sociaux, plateformes dédiées). * **Promouvoir un meilleur accompagnement des acteurs locaux dans le montage de leur projet PGDI :** * Développer et mettre à jour des annuaires de cabinets de conseils spécialisés dans le montage de projets européens, des PCN et tout autre acteur pouvant aider les porteurs de projet dans leurs démarches. * Orienter les acteurs locaux qui en font la demande vers les PGDI pour financer leurs projets, quand pertinent. * Orienter les porteurs de projet vers les acteurs pertinents aux niveaux régional, national et/ou européen, selon l’étape du montage de leur projet (ex. cabinet de conseil territorial, agence nationale, PCN, agence exécutive européenne). * Mettre à jour, diffuser auprès des acteurs locaux, et publier les outils développés par l’OCDE, en lien avec la collectivité (ex. site régional L’Europe s’engage). * Organiser des réunions de formations sur ces outils auprès des acteurs locaux et têtes de réseaux socio-professionnels sur le territoire. * Favoriser, dans la mesure du possible, la création d’un fonds d’investissement local sur le territoire pour apporter du préfinancement ou cofinancement aux acteurs locaux pour les projets PGDI. * Mettre en avant, auprès des acteurs locaux, les possibles synergies entre les PGDI, les programmes européens de politique de cohésion et certains programmes nationaux. * **Assurer une coordination avec les acteurs régionaux responsables des PGDI** (i.e., chargé(e) de mission Europe de la collectivité sur les PGDI, Agence de Développement et d’Innovation attachée à la collectivité, si applicable) : * Établir, en lien avec la collectivité, un document cadre avec les acteurs institutionnels impliqués dans l’accompagnement des porteurs de projet pour les PGDI afin de clarifier les responsabilités de chaque acteur institutionnel sur le territoire. * **Assurer une coordination avec le BAEI de la DGOM, à travers des échanges emails et des réunions régulières :** * Assister aux réunions bimestrielles ou trimestrielles avec l’ensemble des chargés de mission Europe des RUP françaises (collectivités et préfectures), organisées par la DGOM. * Faire le point sur les appels à projet en cours et les candidatures au niveau des territoire à l’aide du tableau de suivi développé par l’OCDE (type et description des projets financés, noms et contacts des partenaires, objectifs, montants financés, programmes européens mobilisés, etc.). * Échanger sur les prochaines réunions et ateliers thématiques organisés aux niveaux régional, national et européen. * Identifier et faire remonter les principaux freins règlementaires concernant les PGDI et les partager avec la DGOM afin qu’elle puisse faire remonter les besoins d’adaptation des règlements et/ou de la législation européenne pour les RUP aux PCN dans les comités de travail des PGDI. * **Se former régulièrement sur les PGDI et outils disponibles pour monter en compétences et promouvoir les formations sur ces programmes à destination des acteurs du territoire :** * Faire la demande auprès de la DGOM pour être formé et accompagné par un assistant technique d’Expertise France, financé par le Fonds Outre-mer (FOM), pour une aide au montage de projets PGDI. * Identifier des formations bac+4 et bac+5 dans lesquelles il pourrait être opportun de créer des modules consacrés aux PGDI et à l’accompagnement des porteurs de projets et se rapprocher de leurs responsables pour leur présenter l’intérêt de ces formations. |
| **Connaissances requises** | * Organisation, missions, fonctionnement de l’organisation centrale et régionale * Orientations politiques et priorités du territoire * Connaissance approfondie des PGDI (ex. domaines d’intervention et sous-programmes, critères d’éligibilité, critères de sélection, règles de suivi et reporting), des dispositifs spécifiques de ces programmes pour les RUP et des outils/wébinaires existants sur les PGDI * Connaissance des programmes européens de politique de cohésion, des programmes nationaux, et des possibles synergies avec les PGDI * Acteurs des PGDI aux niveaux européen et national, * Acteurs du territoire (i.e., porteurs de projet potentiels) par secteur * Environnement local |
| **Compétences requises** | * Dynamisme et esprit d’initiative * Capacité d’analyse, de synthèse et de proposition * Aptitude à travailler en équipe * Bonnes qualités relationnelles (ouverture et dialogue, écoute, savoir créer les conditions de transversalité entre services et partenaires institutionnels) * Aptitudes rédactionnelles * Maîtrise des outils bureautiques et informatiques * Maîtrise de l’anglais, indispensable à l’écrit * Animation de réunions, de groupes et réseaux, savoir convaincre * Être rigoureux et méthodique dans l'organisation et le suivi des projets en cours * Ingénierie de projet * Règles de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes * Disponibilité |
| **Conditions d’exercice** | * Déplacements fréquents en France hexagonale et à l’étranger * Pratique de l’anglais nécessaire * Horaires réguliers avec amplitude variable selon les besoins * Assurer le remplacement des collègues en fonction des nécessités pour garantir la continuité du service public |
| **Moyens mis à disposition** | * Nombre d’ETP : * Matériel informatique et bureautique : * Logiciels : * Autres : |
| **Niveau de formation** | Bac+3 à Bac+5 |

|  |
| --- |
| **Attribution du poste** |
| **Arrêté de nomination n°… le…** |
| **Arrêté d’affectation n°… le…** |

Le……………………………….à………………………………………………………………………………………………………………..

Signature de l’agent :

Signature de l’autorité hiérarchique :

*La présente fiche de poste pourra être aménagée en fonction du contexte d’évolution du territoire, de la préfecture et du métier.*